



ÉGLISE
CATHOLIQUE
de QUÉBEC

Département des fabriques, Services administratifs

1073, boul. René-Lévesque Ouest, Québec G1S 4R5

Bur. : (418) 688-1211, Télécopieur : (418) 688-1399

Site internet : <http://www.ecdq.org/fabriques>

Courriel : fabriques@ecdq.org

COMITÉ DES RÉOLUTIONS

Le 30 août 2017

M. Gaston Hardy, président de l'Assemblée de fabrique (055)

Père Yvon Chalifoux, O.S.M., curé

Membres de la fabrique et responsables pastoraux

Paroisse Notre-Dame-De-Foy

Objet : Approbation de l'Évêque du PDI 2017-2022 pour la paroisse

La présente est pour vous transmettre l'approbation officielle de l'autorité diocésaine du plan directeur immobilier pour la paroisse pour les années 2017-2020.

La fabrique reçoit en conséquence l'extrait officiel de l'assemblée de fabrique du 20 juin 2017, # AF201706-63 présentant les dix (10) résolutions qui constituent le plan directeur immobilier, portant le sceau d'approbation de l'Évêque du 28 août 2017 pour chaque résolution.

Ce document est important pour la Fabrique. Il est donc nécessaire de le conserver pour les archives paroissiales.

Voici les actes à poser plus spécifiquement pour la Fabrique, dans le cadre du PDI, en lien avec les politiques diocésaines :

1- L'application des résolutions # 2, 3, 4, 5 et 6 :

- **Les églises Sainte-Ursule, Saint-Benoît-Abbé, Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle, Saint-Yves et Saint-Mathieu :**

Les cinq églises demeurent dans leurs fonctions actuelles pour le culte et la pastorale.

- Pour l'église Saint-Yves, la Fabrique demeure ouverte à étudier tout projet immobilier éventuel où les services pastoraux et de culte de la paroisse dans ce secteur seraient assurés, dans le cadre d'une entente de partenariat.
- Pour l'église Saint-Mathieu, de procéder à une nouvelle évaluation des besoins pastoraux pour la paroisse au plus tard le 31 décembre 2022. S'il y a lieu, la Fabrique demeure ouverte à étudier tout projet jugé intéressant pour la paroisse.

2- L'application des résolutions # 7, 8, 9 :

- **L'église Saint-Louis-de-France :**

L'église est déclarée excédentaire.

Le culte y est maintenu tant et aussi longtemps :

- a- Qu'un projet d'acquisition ne sera pas identifié
- b- Qu'au plus tard le 29 janvier 2019, une demande à l'Évêque sera normalement déposée par le curé de la paroisse :
 - 1- Demande canonique de réduction à l'état profane et de décret de l'évêque (via le chancelier)
 - 2- Proposition de date pour la liturgie de fermeture au culte.

- **L'église Notre-Dame-de-Foy :**

L'église est déclarée excédentaire.

Au plus tard le 31 octobre 2017, qu'une demande à l'Évêque soit déposée par le curé de la paroisse :

- 1- Demande canonique de réduction à l'état profane et de décret de l'évêque (via le chancelier)
- 2- Proposition de date pour la liturgie de fermeture au culte.

Qu'un processus de mise en vente soit lancé après la publication du décret de l'Évêque

- **L'église Sainte-Geneviève :**

L'église est déclarée excédentaire.

Au plus tard le 31 octobre 2017, qu'une demande à l'Évêque soit déposée par le curé de la paroisse :

- 3- Demande canonique de réduction à l'état profane et de décret de l'évêque (via le chancelier)
- 4- Proposition de date pour la liturgie de fermeture au culte.

Qu'un processus de mise en vente soit lancé après la publication du décret de l'Évêque

3- Résolution # 10 : Annonce publique (plan de communication)

- Procéder à une annonce publique du plan directeur immobilier auprès de la population et auprès des autorités civiles (par écrit) (ville, ministère de la Culture, député, etc.)

Nous vous félicitons d'avoir réalisé cette démarche de réflexion et d'analyse en vue de mettre à jour le premier PDI datant de 2006 de l'ancienne fabrique Notre-Dame-De-Foy et de doter la nouvelle fabrique, constituée suite au réaménagement pastoral et juridique du premier janvier 2017, d'un nouveau plan directeur immobilier jusqu'en 2022.

Cela correspond d'une part, au document « *Mission Nouvelle Évangélisation* » promulgué en février 2005 dont l'une des trois orientations est que l'évangélisation doit être au cœur de toutes les décisions et de toutes les actions pastorales, administratives et organisationnelles de nos paroisses, et d'autre part, au cadre de référence « *La charité du Christ nous presse* » de septembre 2011, demandant que les paroisses consacrent davantage de ressources et se dotent d'une organisation mieux adaptée pour la Mission de l'Église.

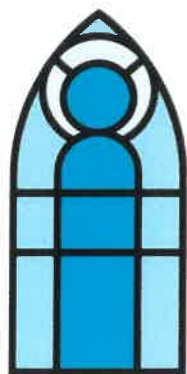
Acceptez l'expression de notre reconnaissance pour votre engagement et votre travail au service de l'Église.



Rémy Gagnon, responsable du Département des fabriques
Pour le Comité des résolutions

*C. c. : Mgr Marc Pelchat, évêque auxiliaire à Québec et vicaire général
Mme Julie Larouche, agente de pastorale, accompagnatrice*

P.j : Les résolutions approuvées constituant le Plan directeur immobilier



PAROISSE
NOTRE-DAME-DE-FOY

PLAN DIRECTEUR
IMMOBILIER

PDI



Paroisse Notre-Dame-de-Foy

Le plan directeur immobilier 2017-2022

Les 10 résolutions du PDI adoptées

par

la fabrique le 20 juin 2017

et

approuvées par l'Évêque le 28 août 2017



PAROISSE
NOTRE-DAME-DE-FOY

Québec, le 22 août 2017

Mgr Marc Pelchat, Évêque auxiliaire
a/s Monsieur Rémi Gagnon
1073, boul. René Lévesque Ouest
Québec, Qué. G1S 4R5

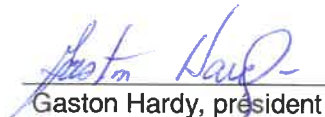
Monseigneur Pelchat,

Nous sommes heureux de vous présenter le plan directeur immobilier de la paroisse Notre-Dame-de-Foy.

Vous trouverez ci-joint à ce plan directeur, une copie conforme des résolutions adoptées par les membres de l'Assemblée de Fabrique en date du 20 juin 2017.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer Monseigneur Pelchat, l'expression de nos meilleurs sentiments.


Yvon Chalifoux, curé


Gaston Hardy, président


Marc Lavoie, secrétaire

SM/

p.j.

Présentation du plan directeur immobilier

Résolution no : **AF201706-63**

Sur une proposition dûment proposée, il est résolu à l'unanimité...

D'adopter les orientations du plan directeur immobilier avec l'ensemble des dix (10) résolutions élaborées par le Comité du plan directeur immobilier et de former un groupe de travail qui aura pour mandat de suggérer des stratégies et de susciter des opportunités pour rendre ce plan opérationnel rapidement.

Ces résolutions sont les suivantes :

Résolution #1 au sujet du rapport du comité de travail sur le PDI

Attendu que :

- Lors de l'Assemblée de Fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-Foy, tenue le 20 juin 2017, les membres ont pris connaissance du rapport du comité sur le plan directeur immobilier ainsi que les orientations proposées;
- À la demande du comité PDI, l'équipe de pastorale a évalué les besoins en termes de locaux et a conclu que présentement, cinq lieux de culte seraient suffisants pour assurer adéquatement le projet pastoral et, par conséquent, trois lieux de culte sont excédentaires;
- L'Assemblée de Fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-Foy demande à ce que :
 - les lieux de culte à conserver couvrent de façon adéquate l'ensemble du territoire de la paroisse;
 - Les trois lieux de culte excédentaires soient disposés le plus rapidement possible pour être en mesure de réduire les coûts d'opération de la Fabrique et par conséquent les déficits;
 - Le produit de la vente des lieux de culte excédentaires soit réinvesti en partie dans la pastorale et permettre ainsi, de créer de nouveaux projets pastoraux;
 - Les opportunités d'offres d'achat doivent être prises en considération, même si elles peuvent modifier certaines orientations;

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- Que le document déposé à l'Assemblée de Fabrique le 20 juin 2017, par le Comité de travail sur le PDI constitue à la fois une mise à jour du PDI de l'ancienne fabrique Notre-Dame-De-Foy et un nouveau PDI de la fabrique de la paroisse Saint-Benoît-et-Sainte-Ursule, Saint-Louis-et-Saint-Yves, réaménagées le premier janvier 2017.
- Que l'Assemblée de Fabrique fait siens les observations, commentaires et recommandations du document présenté.



APPROUVÉ

+ *Michel Chabot*
28-08-2017

- Que l'Assemblée remercie les membres du Comité pour leur travail.

Résolution # 2 au sujet de l'église Sainte-Ursule

Considérant que :

- La vitalité de la communauté Sainte-Ursule et son implication dans son milieu;
- Le peu de réparations majeures à prévoir dans les prochaines années;
- L'église offre une acoustique musicale étonnante permettant la présentation de concerts de haut niveau ;
- La situation géographique de l'église permet de mieux desservir la communauté catholique et de mieux assurer une présence pastorale auprès de la population du secteur sud-ouest de la paroisse;

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu à l'unanimité

Que l'église Sainte-Ursule demeure dans ses fonctions actuelles pour le culte et la pastorale et soit présentée comme l'une des cinq églises paroissiales à conserver. En conséquence, la Fabrique prendra les mesures en temps et lieu pour assurer les investissements financiers requis à son maintien d'usage ou aux améliorations locatives requises pour les besoins de la paroisse.



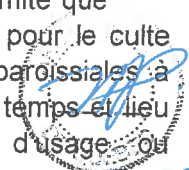
APPROUVÉ
+ Marie Perlebert
28-08-2017

Résolution # 3 au sujet de l'église Saint-Benoît-Abbé

Considérant que :

- La vitalité de la communauté de Saint-Benoît Abbé et l'assistance de plus de 550 personnes aux messes dominicales ;
- Située dans un secteur comprenant plusieurs résidences de personnes âgées requérant un service pastoral particulier ;
- L'immeuble offre plusieurs locaux pour le service pastoral ;
- La situation géographique de l'église permet de mieux desservir la communauté catholique et de mieux assurer une présence pastorale auprès de la population du secteur nord-ouest de la paroisse;

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu à l'unanimité que l'église Saint-Benoît-Abbé demeure dans ses fonctions actuelles pour le culte et la pastorale et soit présentée comme l'une des cinq églises paroissiales à conserver. En conséquence, la Fabrique prendra les mesures en temps et lieu pour assurer les investissements financiers requis à son maintien d'usage ou aux améliorations locatives requises pour les besoins de la paroisse.



APPROUVÉ
+ Marie Perlebert
28-08-2017

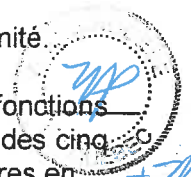
Résolution # 4 au sujet de l'église Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle

Considérant que :

- La bonne participation aux messes dominicales ;
- Les réparations majeures à prévoir au cours des prochaines années sont minimales ;
- Les coûts de chauffage, d'électricité et d'assurances sont peu élevés (environ 36 000\$) ;
- Les activités de financement et les dépenses liées à l'immeuble présentent un excédent d'opérations à tous les ans ;
- La situation géographique de l'église permet de mieux desservir la communauté catholique et de mieux assurer une présence pastorale auprès de la population du secteur nord-est de la paroisse;

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu à l'unanimité.

Que l'église Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle demeure dans ses fonctions actuelles pour le culte et la pastorale et soit présentée comme l'une des cinq églises paroissiales. En conséquence, la Fabrique prendra les mesures en temps et lieu pour assurer les investissements financiers requis à son maintien d'usage ou aux améliorations locatives requises pour les besoins de la paroisse.



APPROUVÉ

+ Marie-Pierre Pelletier
28-07-2017

Résolution # 5 au sujet de l'église Saint-Yves

Considérant que :

- La grande dimension de l'église avec une capacité de 1092 places offrant la possibilité de procéder à une transformation pour la rendre multifonctionnelle,
- Le presbytère permet plusieurs possibilités d'utilisation comme des bureaux ou des logements,
- Les revenus de locations sont élevés et représentent environ 140 000\$ par année,
- La situation géographique de l'église permet de mieux desservir la communauté catholique et de mieux assurer une présence pastorale auprès de la population du secteur sud-est de la paroisse;

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu à l'unanimité...

Que l'église Saint-Yves demeure dans ses fonctions actuelles pour le culte et la pastorale et soit présentée comme l'une des cinq églises paroissiales.

Cependant, si un projet est présenté et apparaît intéressant pour assurer la pérennité financière de la paroisse, après consultation et approbation



APPROUVÉ

+ Marie-Pierre Pelletier
28-08-2017

spécifique et préalable de l'Évêque, la Fabrique prendra entente pour que le projet qui se réaliserait, inclut des locaux nécessaires pour une chapelle et/ou pour des activités de culte, de pastorale et d'accueil (point de service). Les superficies et la capacité d'accueil des locaux seront déterminées en temps et lieu.

Résolution # 6 au sujet de l'église Saint-Mathieu

Considérant que :

- La fréquentation aux messes dominicales est élevée ;
- L'aménagement des espaces à bureau répond à nos besoins actuels pour accueillir les services de pastorales et administratifs de la paroisse;
- Plusieurs réparations majeures ont été effectuées ;
- Le campanile exige, à court terme, des réparations majeures étant donné son état de détérioration ;

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu à l'unanimité

- que pour les cinq prochaines années, l'église Saint-Mathieu demeure dans ses fonctions actuelles de culte de pastorale ;
- qu'une nouvelle évaluation des besoins de la paroisse devra être faite au plus tard le 31 décembre 2022 pour confirmer et déterminer les besoins de la paroisse au sujet de l'usage et de la propriété de cette église ;
- qu'au cours de cette période, la Fabrique demeure prête à étudier des projets intéressants pour la paroisse et selon les offres de projets possibles, qu'elle demande une approbation spécifique et préalable à l'Évêque au sujet de l'usage et la propriété de l'église.


APPROBÉ
M. Pétard
28-08-2017

Résolution # 7 au sujet de l'église Saint-Louis de France

Considérant que :

- La fréquentation aux messes dominicales est faible;
- Le coût des rénovations majeures dans les prochaines années est élevé;
- La valeur marchande du terrain est élevée en raison de sa grande superficie (166 069p.c.)

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu à l'unanimité

- Que l'église Saint-Louis-de-France soit déclarée excédentaire aux besoins de culte et de pastorale de la paroisse ;
- Que son usage actuel pour le culte et la pastorale y soit maintenu pour le moment, et ce tant et aussi longtemps qu'un projet d'acquisition ne sera pas identifié ;
- Qu'au plus tard le premier janvier 2019, une date de fermeture au culte soit proposée à l'Évêque avec demande de décret de réduction à l'état profane de cette église ;
- Qu'une fois le décret annoncé aux paroissiens et paroissiennes, un processus de mise en vente soit enclenché en coordination avec le diocèse.



Résolution # 8 au sujet de l'église Notre-Dame-de-Foy

Considérant que :

- La fréquentation aux messes dominicales est faible;
- Le terrain et la bâtisse sont bien situés et plusieurs hypothèses d'achat sont présentement à l'étude;

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu à l'unanimité

- Que l'église Notre-Dame-de-Foy soit déclarée excédentaire aux besoins de culte et de pastorale de la paroisse;
- Qu'au plus tard le 31 octobre 2017, une date de fermeture au culte soit proposée à l'Évêque avec demande de décret de réduction à l'état profane de cette église;
- Qu'une fois le décret annoncé aux paroissiens et paroissiennes, un processus de mise en vente soit enclenché en coordination avec le diocèse;



Résolution # 9 au sujet de l'église Sainte-Geneviève

Considérant que :

- La fréquentation aux messes dominicales est faible,
- L'église étant située tout près du centre municipal Claude-Allard offrant des locaux pour les organismes communautaires, la Ville pourrait être intéressée à acquérir l'église et à la transformer pour ses besoins.

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu à l'unanimité

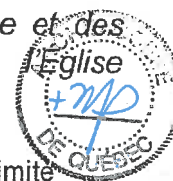
- Que l'église Sainte-Geneviève soit déclarée excédentaire aux besoins de culte et de pastorale de la paroisse ;
- Qu'au plus tard le 31 octobre 2017, une date de fermeture au culte soit proposée à l'Évêque avec demande de décret de réduction à l'état profane de cette église ;
- Qu'une fois le décret annoncé aux paroissiens et paroissiennes, un processus de mise en vente soit enclenché en coordination avec le diocèse.



APPROUVÉ

Résolution # 10 au sujet de l'annonce publique du plan directeur immobilier approuvé par la fabrique et par l'Évêque

Considérant l'importance de transmettre l'information et maintenir les liens avec le milieu dans le contexte de la mission de l'Église et des grandes orientations pastorales de la paroisse et de l'Église catholique de Québec;



APPROUVÉ

Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu à l'unanimité

- De procéder à une annonce publique du plan directeur immobilier approuvé;
- D'informer les autorités civiles, les organisations communautaires, civiles et religieuses du milieu et les divers partenaires potentiels au sujet des églises déclarées excédentaires et de leur date de fermeture au culte s'il y a lieu.

Sceau de la fabrique

Copie certifiée conforme

20 juin 2017

Secrétaire de l'assemblée de fabrique

Président de l'assemblée de fabrique

Sceau d'approbation de l'Évêque



APPROUVÉ

PAR: F. Marc Delchat
VICAIRE GÉNÉRAL

LE: 28-08-2017

Table des matières

0. Introduction

1. Rationalisation des lieux de culte de la paroisse de Notre-Dame-de-Foy

1.1 La problématique

1.2 Les stratégies priorisées dans l'effort de rationalisation

2. Proposition de rationalisation

2.1 Lieux de culte à conserver

2.2 Lieu de culte à conserver à moyen terme

2.3 Lieux de culte jugés excédentaires

Annexes

Annexe 1- Activités pastorales et communautaires

1.1 Les activités pastorales

1.2 Les activités communautaires

1.3 Les besoins en espace

Annexe 2- Portrait du parc immobilier

2.1 Localisation des églises sur le territoire de la nouvelle paroisse de Notre-Dame-de-Foy

2.2 Principales caractéristiques physiques des églises

2.3 Valeur patrimoniale

2.4 Réparations majeures (court, moyen, long termes)

Annexe 3- Portrait financier des anciennes paroisses

3.1 Somme des revenus et dépenses de 2012 à 2016

3.2 Réparations majeures avant 2017

3.3 Revenus et dépenses détaillés de 2012 à 2016

3.4 Graphique

3.5 Commentaires

Introduction

PRÉAMBULE

Face à la décroissance constante de l'assistance aux cérémonies religieuses et à la baisse des revenus des fabriques, considérant aussi la diminution des candidats à la prêtrise et la baisse des pasteurs disponibles, les autorités diocésaines ont demandé aux divers responsables de l'administration des paroisses d'entreprendre, dans les meilleurs délais, les démarches nécessaires à une rationalisation des espaces de leur parc immobilier pour mieux refléter les besoins réels des usagers.

C'est ainsi qu'en février 2015, des représentants des trois paroisses du plateau de Sainte-Foy, c'est-à-dire celle de Notre-Dame-de-Foy, celle de Saint-Louis-de-France-et-Saint-Yves et celle de Saint-Benoît-et-Sainte-Ursule, se sont réunis pour former un comité ad hoc pour entreprendre les études utiles à la production d'un plan directeur immobilier (PDI).

OBJECTIFS DU PDI

Les objectifs du comité consistent principalement à évaluer les besoins immobiliers réels relativement aux activités pastorales et communautaires, à prendre connaissance de la situation financière de chaque communauté, à colliger toutes les caractéristiques physiques, urbaines et patrimoniales de chacune des églises dans le but de formuler des recommandations éclairées sur l'utilisation future des églises et des presbytères actuels du plateau et sur l'opportunité d'en conserver l'usage ou d'en disposer, tout en considérant aussi d'autres facteurs d'ordre sociologique et communautaire susceptibles d'influencer la pratique religieuse dans les différents quartiers du plateau.

Introduction

(Suite...)

MEMBRES DU COMITÉ PDI

- *Frère Yvon Chalifoux, curé*
- *Monsieur Bernard Gaudreau*
- *Monsieur Gaston Hardy*
- *Monsieur Denis Lajeunesse*
- *Monsieur Pierre Morissette*
- *Monsieur Michel Morissette*
- *Monsieur Guy Simard*
- *Monsieur François Trotier*
- *Monsieur Roger Vallières, président*

COLLABORATEURS

Les membres des équipes de la pastorale de la nouvelle paroisse de Notre-Dame-de-Foy.

RÉDACTION FINALE

- *Monsieur Guy Simard*
Collaborateurs : messieurs Yvon Chalifoux et Gaston Hardy
Graphisme : monsieur Charles Lessard

1. Rationalisation des lieux de culte de Notre-Dame-de-Foy

1.1 LA PROBLÉMATIQUE

L'Église d'aujourd'hui fait face à des défis importants caractérisés par la baisse constante de la pratique religieuse et par la diminution notoire des ressources pastorales disponibles. Elle a donc entrepris de se renouveler en privilégiant notamment une nouvelle forme d'évangélisation.

Avec 8 lieux de culte, la paroisse de Notre-Dame-de-Foy a une surcapacité d'accueil qui tend à diluer l'activité pastorale et qui conduit inévitablement à des problèmes financiers qui sapent les énergies au détriment de l'activité pastorale. Pour contrer ces difficultés, il s'impose de procéder maintenant à une nécessaire rationalisation des espaces disponibles.

1.2 LES STRATÉGIES PRIORISÉES DANS L'EFFORT DE RATIONALISATION

Il a été jugé pertinent d'articuler l'exercice de rationalisation autour des 4 prémisses suivantes :

- Tenant compte de l'étendue et de la forme plutôt en carré du territoire à desservir, assurer la majorité des paroissiens d'un lieu de culte à proximité en les répartissant uniformément aux 4 coins du plateau de Ste-Foy;*
- Privilégier la conservation des églises offrant les meilleures possibilités d'explorer de nouvelles avenues d'activité communautaire (salles multifonctionnelles au service du milieu, lieux de culte plus modestes) ;*
- Concernant les églises devenues excédentaires, chercher à promouvoir des projets compatibles avec les besoins du milieu environnant :*
- Rester ouvert aux opportunités d'affaires qui peuvent se présenter, **même si elles peuvent modifier certaines des stratégies déjà formulées.***

2. Proposition de rationalisation

2.1 LIEUX DE CULTE À CONSERVER

Le territoire de la nouvelle paroisse est relativement beaucoup plus vaste qu'une paroisse urbaine traditionnelle. Aussi, pour desservir convenablement l'ensemble du territoire, il apparaît important de conserver des lieux de culte situés aux quatre coins de la paroisse. C'est le cas des 4 églises retenues au terme de l'exercice de rationalisation.

- *L'Église Sainte-Ursule, située à l'extrémité sud-ouest de la paroisse;*
- *L'Église Saint-Benoît Abbé, située à l'extrémité nord-ouest du territoire ;*
- *L'Église Saint-Jean-Baptiste-de-La Salle, située à l'extrémité nord-est;*
- *L'Église Saint-Yves, située dans le secteur sud-est du plateau*

En plus de leur localisation, voici d'autres considérations qui militent en faveur de la conservation de chacune des quatre églises.

2.1.1 L'Église Sainte-Ursule

- **Vitalité religieuse et communautaire :**
 - *assistance importante (500 personnes) aux messes dominicales;*
 - *multiples activités de plusieurs groupes à caractère religieux;*
 - *grand sous-sol entièrement aménagé et occupé, subdivisé en plusieurs salles et locaux servant à diverses activités religieuses ou communautaires ;*
 - *local fourni gratuitement à la Saint-Vincent-de-Paul de Sainte-Ursule, fréquenté par de nombreux bénéficiaires issus de la communauté locale.*
- **Données architecturales :**
 - *qualité acoustique remarquable de la pièce centrale (la nef) comme en témoignent les nombreuses demandes de location pour la tenue de concerts de calibre semi-professionnel et professionnel, ce genre d'évènement procurant aussi beaucoup de visibilité à la communauté locale;*

2. Proposition de rationalisation

2.1.1 L'Église Sainte-Ursule (suite...)

- **Données financières**
 - Peu de réparations majeures (+/-40 000\$) à prévoir à court et moyen termes, plusieurs travaux importants ayant été effectués au cours de la période 2012-2016;
- **Autres données :**
 - zonage relativement permissif : religieux, bureaux, vente au détail, parc;
 - valeur patrimoniale selon le Conseil du patrimoine religieux du Québec (C.P.R.Q.) : «moyenne» : œuvre «honnête...sans innover en architecture».

2.1.2 L'Église Saint-Benoît-Abbé

- **Vitalité religieuse et communautaire :**
 - assistance importante (550) aux messes dominicales;
 - présence de nombreux bénévoles engagés dans plusieurs activités communautaires, notamment dans la catéchèse auprès des jeunes;
 - local fourni gratuitement à la Saint-Vincent-de-Paul qui distribue hebdomadairement de la nourriture à 225 familles pauvres de la communauté locale;
 - présence de plusieurs résidences pour les aînés à qui sont offerts par la communauté, hebdomadairement, une messe à l'intention des résidents;
 - comité d'aide aux personnes malades très actif;
 - **Données architecturales :**

Les espaces de l'ancien presbytère, de même que ceux du sous-sol de l'église, sont dotés de nombreux locaux et salles utilisés pour les activités pastorales et par les organismes communautaires, toujours actifs, qui oeuvraient dans l'ancienne paroisse;

Données financières : Revenus de culte élevés, soit une moyenne annuelle de plus de 340 000\$ de 2012 à 2016;
 - **Autres données :**
 - zonage permissif : administratif, vente au détail, rassemblement, culturel et patrimonial, religieux, éducation, parc;
 - valeur patrimoniale selon le C.P.R.Q. : «supérieure» à cause de son intégration urbaine plus discrète, «entraînant une relation plus structurée avec le stationnement...» et à cause son «expressionnisme formel».
-

2. Proposition de rationalisation

2.1.3 L'Église Saint-Jean-Baptiste-de La Salle

- **Vitalité religieuse et communautaire :**
 - l'assistance moyenne aux messes dominicales est de l'ordre de 250 fidèles, soit la troisième plus élevée de la nouvelle paroisse;
- **Données architecturales :**

Ambiance intérieure rehaussée par la chaleur du bois et l'éclairage naturel du chœur en provenance d'un vitrail invisible (de l'intérieur) situé au toit.
- **Données financières :**
 - Peu de réparations majeures (+/- 35 000\$) à prévoir à court et moyen termes;
 - Revenus annuels de location d'environ 30 000\$;
 - coûts d'entretien de l'immeuble (chauffage, électricité, assurances etc.) relativement peu élevés; moyenne annuelle pour la période de 2011 à 2015 : 36 000\$
 - seule communauté affichant un surplus d'opérations annuel récurrent de l'ordre de 40 000\$.
- **Autres données :**
 - zonage restrictif : rassemblement, culturel et patrimonial, religieux, parc.
 - valeur patrimoniale selon le C.P.R.Q. : «moyenne»

2.1.4 L'Église Saint-Yves

- **Vitalité religieuse et communautaire :**
 - l'assistance aux messes dominicales est plutôt faible (+/-150 fidèles);
 - activité communautaire majeure: **comité d'accueil aux réfugiés** dont l'action est de portée diocésaine, voire nationale;
- **Données architecturales :**
 - Comportant 1092 places assises, la partie centrale de l'église, presque aussi large que longue, présente, en plan, la forme d'un carré : cette configuration se prête bien à plusieurs usages, ce qui rend, ipso facto, l'espace d'autant plus attrayant à cause de ses multiples possibilités de recyclage;
 - comme c'est le cas de plusieurs autres églises, le presbytère pourrait être converti en logements ou en espaces à bureaux;

2. Proposition de rationalisation

2.1.4 L'Église Saint-Yves (suite...)

- **Données financières**

- la conversion du presbytère en logements ou en espaces à bureaux pourrait, selon des estimations préliminaires, s'avérer relativement onéreuse, en raison des exigences du code national du bâtiment;
- le potentiel de location ou de vente est relativement très élevé à cause de la proximité de grandes institutions financières et de l'Université Laval, sans compter un zonage actuel favorable;
- Revenus annuels de location importants de l'ordre de 140 000\$;
- Réparations majeures importantes à prévoir à moyen terme, de l'ordre de 425 000\$;

- **Autres données :**

- zonage relativement restrictif : logement, religieux, parc
- malgré son statut «d'église à conserver», la Fabrique estime qu'il faudrait considérer très sérieusement une offre d'achat intéressante. Il faudrait alors envisager de prendre les mesures nécessaires pour aménager sur le site un petit lieu de culte pour desservir la communauté locale;
- valeur patrimoniale selon le C.P.R.Q. : «exceptionnelle étant donné sa valeur d'art et d'architecture», notamment son plan centré.

2.2 LIEU DE CULTE À CONSERVER À MOYEN TERME

Ainsi qu'il a déjà été constaté, l'état des ressources humaines et financières de la paroisse, de même que la faible assistance aux activités pastorales et des revenus afférents, obligera la Fabrique à rationaliser l'utilisation des espaces de son parc immobilier dans un avenir rapproché. Cependant, dans la période de transition qui suivra, il est proposé de conserver un certain temps (+/- 5 ans) l'église Saint-Mathieu pour des raisons d'ordre pratique, - le siège social de la Fabrique y est aménagé-, et aussi pour des raisons d'ordre pastoral. Cette disposition temporaire ne devrait toutefois pas empêcher la Fabrique de considérer entre-temps une offre d'achat qui pourrait s'avérer financièrement avantageuse.

2. Proposition de rationalisation

2.2.1 L'Église Saint-Mathieu

- **Vitalité religieuse et communautaire :**
 - assistance importante aux messes dominicales de l'ordre de 350 fidèles ;
 - la Société saint-Vincent-de-Paul opère un important comptoir alimentaire au sous-sol et des activités de catéchèse s'y déroulent de façon régulière;
- **Données architecturales :**
 - l'aménagement des espaces à bureau correspond bien aux besoins actuels de la paroisse pour accueillir les services de pastorale des quatre communautés de l'ancienne paroisse Notre-Dame-de-Foy, ainsi que les services administratifs de l'ensemble de la nouvelle paroisse;
- **Données financières :**
 - Situé dans une zone commerciale importante, jouissant aussi d'un zonage non restrictif, l'immeuble pourrait avoir une valeur marchande relativement très élevée. Valeur de l'évaluation municipale : 2 490 000\$;
 - Des réparations majeures ont été effectuées au cours des dernières années. Durant la période de 2012 à 2016, des sommes importantes totalisant 475 000\$ ont été engagées pour compléter des travaux de réparation. Qui plus est, d'autres réparations majeures, notamment la réparation du campanile du clocher, sont à prévoir à court terme en raison de l'état de détérioration avancée, corroborée par les spécialistes consultés;
- **Autres données :**
 - zonage **très permissif** : (logement, administration, vente détail, rassemblement, restaurant, débit alcool, culturel et patrimonial, religieux, éducation, santé sans hébergement, parc);
 - valeur patrimoniale selon le C.P.R.Q. : «moyenne»

2. Proposition de rationalisation

2.3 LIEUX DE CULTES JUGÉS EXCÉDENTAIRES

Des 8 églises actuelles de la paroisse, les trois lieux de culte décrits ci-après sont jugés excédentaires, et donc sujets à une location prochaine, à une reconversion, ou mieux, à une aliénation selon les meilleures opportunités qui se présenteront.

2.3.1 L'Église Saint-Louis-de-France

- **Vitalité pastorale et communautaire :**
 - *l'assistance aux messes dominicales est plutôt faible (+/- 150 personnes);*
 - *le nombre de catéchètes est le 2^{ème} plus élevé des 8 églises du plateau;*
- **Données architecturales :**
 - *la forme circulaire de l'église, qui rappelle la couronne royale, procure le maximum de proximité entre l'ensemble des fidèles et les célébrants, voire éventuellement entre les spectateurs et les artistes sur la scène;*
 - *le presbytère est déjà aménagé en logement et il est conforme aux dispositions du code national du bâtiment concernant une occupation simple, i.e. un seul occupant, comme une famille ou une communauté religieuse;*
- **Données financières**
 - *évaluation municipale la plus élevée des 8 églises de la paroisse : 4 015 000\$ (terrain de 15 434m² ou 166 069 p.c.), 865 000\$ (édifices);*
 - *revenus de location de 20 000\$/année (antennes Telus et stationnements);*
 - *réparations majeures à prévoir à moyen terme, de l'ordre de 340 000\$;*
- **Autres données :**
 - *zonage restrictif (rassemblement, culturel et religieux, parc);*
 - *la Fabrique est lié par bail à la compagnie Telus pour l'installation d'antennes de transmission sur le clocher, pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 1^{er} septembre 2019 avec option de renouvellement jusqu'en 2024;*
 - *valeur patrimoniale selon le C.P.R.Q. : «exceptionnelle» à cause du caractère novateur de son plan centré.*

2. Proposition de rationalisation

2.3.2 L'Église Notre-Dame-de-Foy

- **Vitalité pastorale et communautaire :**
 - excluant la présence de la communauté hispanophone, assistance aux messes dominicales la plus faible des 8 églises de la paroisse;
- **Données architecturales :**
 - la plus petite et la plus récente des églises de la paroisse;
- **Données financières :**
 - évaluation municipale : 695 000\$ (terrain), 560 000\$ (édifice);
- **Autres données:**
 - zonage permissif : logement, services administratifs, vente détail, rassemblement, culturel et patrimonial, religieux, éducation, parc.
 - valeur patrimoniale : non classée, construction trop récente.

2.3.3 L'Église Sainte-Geneviève

- **Vitalité pastorale et communautaire :**
 - l'assistance aux messes dominicales est plutôt faible (+/- 150 personnes pour 2 célébrations);
 - **Données architecturales :**
 - L'église est située tout près du Centre Claude-Allard, un centre municipal offrant des espaces pour les organismes et activités communautaires;
 - **Données financières :**
 - le cas échéant, un futur acquéreur pourrait bénéficier des revenus générés par des contrats de location, l'un avec Telus (10 000\$/année) et l'autre avec la Ville de Québec (14 000\$/année);
 - **Autres données :**
 - zonage restrictif : rassemblement, culturel et patrimonial, religieux, parc;
 - le presbytère abrite déjà des organismes communautaires, comme on le fait au centre municipal attenant. La Ville pourrait donc être intéressé à occuper l'église pour augmenter ses espaces dédiés aux activités communautaires;
 - valeur patrimoniale : «supérieure» à cause de l'originalité de sa volumétrie extérieure «influencée par l'architecture ancienne du Québec».
-

Annexe 1- Activités pastorales et communautaires

- 1.1 Les activités pastorales***
- 1.2 Les activités communautaires***
- 1.3 Les besoins en espace***

Annexe 2. Portrait du parc immobilier

- 2.1 Localisation des églises sur le territoire de la nouvelle paroisse de Notre-Dame-de-Foy***
- 2.2 Principales caractéristiques physiques des églises***
- 2.3 Valeur patrimoniale***
- 2.4 Réparations majeures (court, moyen, long termes)***

Annexe 3. Portrait financier des anciennes paroisses

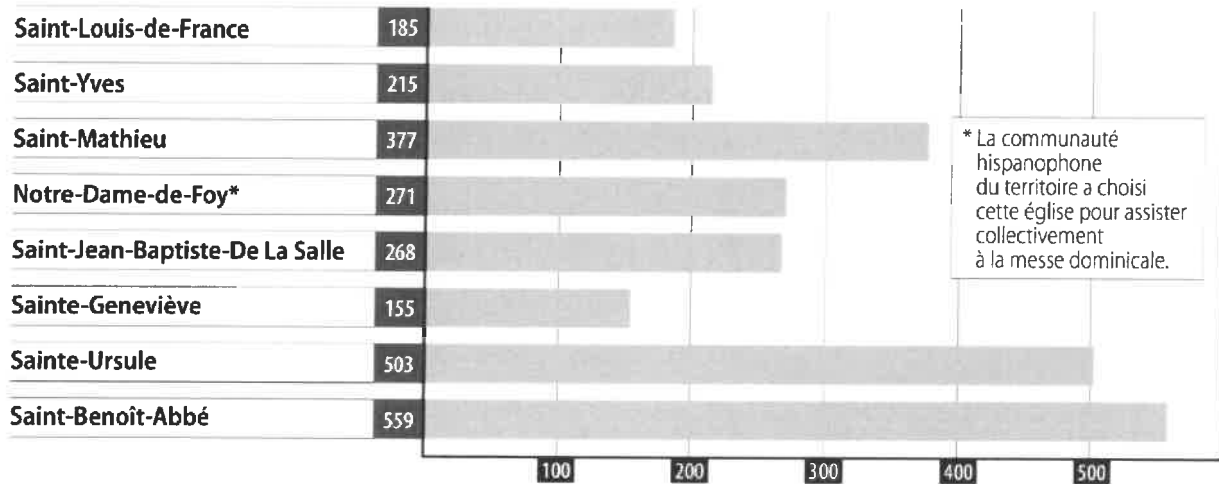
- 3.1 État des revenus et dépenses de 2012 à 2016***
- 3.2 Réparations majeures avant 2017***
- 3.3 Revenus et dépenses détaillés de 2012 à 2016***
- 3.4 Graphique***
- 3.5 Commentaires***

Annexe 1- Activités pastorales et communautaires

1.1 LES ACTIVITÉS PASTORALES

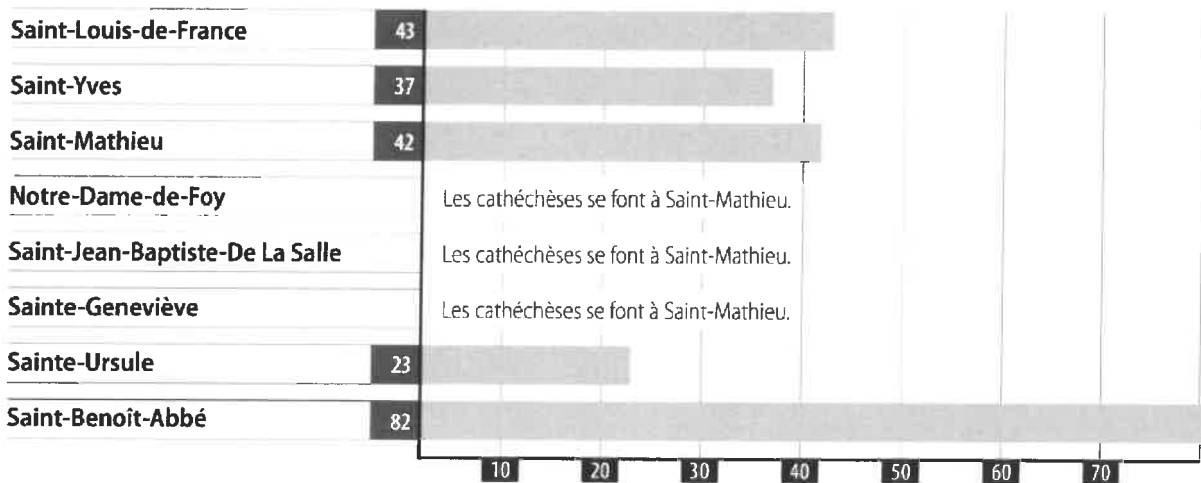
Basés sur l'année 2015, les 3 graphiques qui suivent incluent des statistiques sur la participation aux messes dominicales, des données quantitatives sur les activités catéchétiques et sur le nombre de célébrations sacramentelles.

GRAPHIQUE 1-messes dominicales



Graphique 2-activités catéchétiques

Les chiffres représentent le total annuel pour chacune des églises des trois anciennes paroisses.

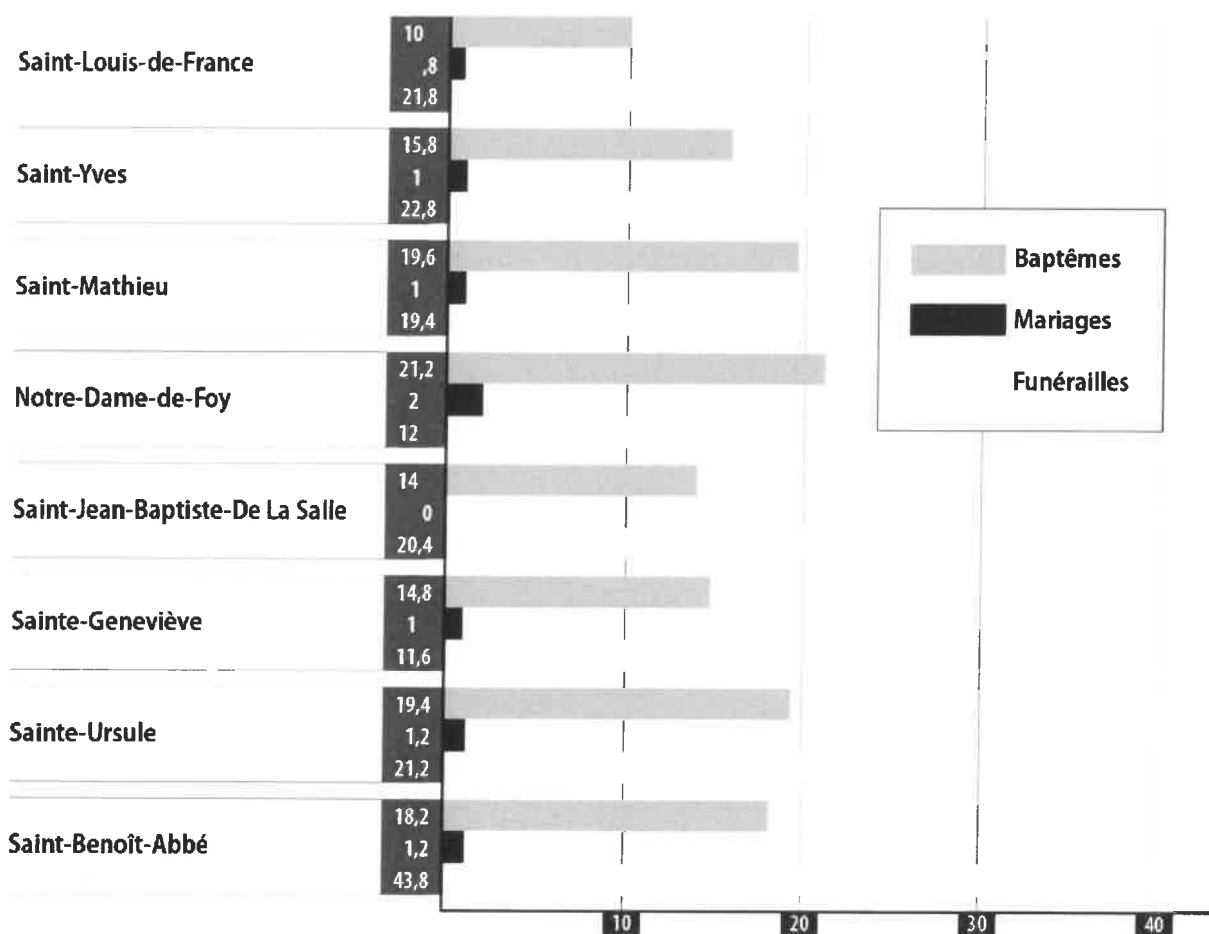


Annexe 1- Activités pastorales et communautaires

1.1 LES ACTIVITÉS PASTORALES (suite...)

GRAPHIQUE 3-célébrations sacramentelles (baptêmes, mariages, funérailles)

Moyenne annuelle de célébrations basée sur les années 2012 à 2016



Annexe 1- Activités pastorales et communautaires

1.2 LES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

1.2.1 Recensement des activités communautaires

- **Église Saint-Yves**
COMITÉ D'ACCUEIL AUX RÉFUGIÉS, Groupes AA (2), Club de l'Âge d'Or, Club Teilhard;
- **Église St-Louis-de-France**
Fête de la Rentrée Pastorale (septembre), Groupe Al-Anon, Groupe AA, Cours de secourisme, Méditation chrétienne, Groupe évangélique;
- **Église Saint-Mathieu**
Chorale paroissiale, Groupe AA, Méditation chrétienne, Groupe d'adoration;
- **Église Notre-Dame-de-Foy**
Chorale paroissiale, Fraternité Africaine, Communauté Hispanophone, Néo-catéchuménat, École Tai Chi, Groupes Condominium, Néo-catéchuménat, Groupe Charismatique, Groupe d'adoration;
- **Église Ste-Geneviève**
Qi-Gong, Chorale paroissiale;
- **Église St-Jean-Baptiste-de-La Salle**
Chorale Écho Arcadie, Chorale Mèches d'argent, Pratique d'orgue, Chorale paroissiale, Groupe AA, Méditation chrétienne, Groupe d'adoration;
- **Église Ste-Ursule**
Orchestre Symphonique de Québec, Chorale Bois-de-Chênes, Chorale A Piacare, Les scouts, Saint-Vincent-de-Paul, FADOQ, Club Social Ste-Foy, L'Étape (AA), Rest'actif, École Tai Chi, Groupes Condominium, Néo-catéchuménat, Groupe Charismatique, Groupe d'adoration, Association générale de la COOP des consommateurs de St-Foy;
- **Église St-Benoît-Abbé**
Chorale paroissiale, Chorale Ad Vitam, Saint-Vincent-de-Paul, Groupe La Salle (AA), Bonne Entente (AA), Les Amis de Saint-Benoît, Groupe de partage évangélique.

1.2.2 Commentaires sur les activités communautaires

- *Il est naturel que l'église, habituellement située au cœur d'une communauté paroissiale ou d'un quartier, serve aussi à certaines de ses activités communautaires, d'autant plus que toutes les églises et presbytères avaient*

Annexe 1- Activités pastorales et communautaires

1.3.3 Commentaires sur les besoins en espace (suite...)

été conçus à l'origine avec des espaces disponibles pour ces fins. Habituellement localisés dans le sous-sol des édifices, les espaces communautaires sont soit prêtés gratuitement, soit loués à court terme, donc facilement récupérables aux fins de la Fabrique.

- À l'exception de l'église Notre-Dame-de-Foy, toutes les autres églises de la paroisse disposent d'importantes superficies aménagées qui peuvent servir à des fins communautaires, et même à des rassemblements plus importants si on inclut la possibilité de l'utilisation de la nef pour la tenue de répétitions, de concerts, de pièces de théâtre etc.

1.3 LES BESOINS EN ESPACE

1.3.1 Lieux de culte

D'une façon générale, un lieu de culte typique devrait comporter les espaces essentiels suivants :

- Une nef et une sacristie de grandeurs suffisantes pour la communauté à desservir;
 - Une salle communautaire multifonctionnelle;
 - Un local de catéchèse;
 - Un espace de secrétariat/réception ;
 - 3 bureaux (1 pour le curé ; 2 pour les agents de pastorale);
 - Une salle de conférence de grandeur appropriée;
 - Une salle d'archives et une voûte;
 - Des locaux utilitaires (entreposage, vestiaires, toilettes, cuisine etc.)
-

Annexe 1- Activités pastorales et communautaires

1.3 LES BESOINS EN ESPACE (suite...)

1.3.2 Centre administratif de la paroisse

Présentement, les besoins en espaces du centre administratif de la paroisse sont les suivants :

- *Un espace de secrétariat/réception (+/- 400p.c.);*
- *1 bureau pour le curé (+/- 225 p.c.);*
- *2 bureaux pour les vicaires (+/- 150 p.c.) ;*
- *1 bureau pour le directeur général (+/- 150p.c.);*
- *1 bureau pour la secrétaire exécutive (+/-100p.c.);*
- *1 bureau pour le comptable (+/-100p.c.);*
- *1 bureau pour le responsable de mission urbaine (+/- 100 p.c.);*
- *2 bureaux pour agents de pastorale (+/- 100 p.c.)*
- *2 salles de réunion (15 et 20 personnes);*
- *Des locaux utilitaires (entreposage, vestiaires, toilettes, cuisine etc.)*

1.3.3 Commentaires sur les besoins en espace

- *D'un strict point de vue technique, les données recueillies indiquent qu'un seul lieu de culte situé centralement, deux tout au plus, pourraient répondre mathématiquement aux besoins des fidèles qui participent régulièrement aux activités pastorales et communautaires de la paroisse. Concernant la messe dominicale, on pourrait, comme autrefois, facilement célébrer plus d'une messe à la même église pour combler l'ensemble des besoins. Pour ce faire, il ne s'agirait, pour les responsables de la pastorale, que de revoir la planification et l'organisation des messes en fonction d'une occupation optimale des lieux de culte;*
- *Toutes les églises prises individuellement, à l'exception de celle de Notre-Dame-de-Foy, pourraient répondre adéquatement aux besoins exprimés sans réaménagements coûteux;*

Annexe 1- Activités pastorales et communautaires

1.3 LES BESOINS EN ESPACE (suite...)

- *Cependant, le Conseil de Fabrique, appuyé par le comité du PDI et les responsables de la pastorale, juge primordial d'assurer la présence d'un lieu de culte le plus près possible des communautés à desservir. C'est ainsi qu'il recommande la conservation de quatre (4) lieux de culte, répartis uniformément dans chacun des quatre grands quadrants qui composent le vaste territoire en forme de cercle irrégulier du plateau de Sainte-Foy, i. e. l'ensemble du territoire de la nouvelle paroisse de Notre-Dame-de-Foy.*

Annexe 2-Portrait du parc immobilier

2.1 LOCALISATION DES ÉGLISES

Voir, sur la page qui suit, une carte du territoire indiquant la localisation des 8 églises.

2.2 PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES DES ÉGLISES

ÉGLISE	VALEUR MUNICIPALE		CAPACITÉ	ZONAGE	STATIONNEMENT
	TERRAIN	ÉDIFICES			
Saint-Louis-de-France	4 015 000 \$	865 000 \$	984	C3, P1, P2, R1	131
Saint-Yves	2 965 000 \$	800 000 \$	1092	H1, P2, R1	137
Saint-Mathieu	2 505 000 \$	425 000 \$	830	H1, C1-2-3, 2021, P1-2-3-5, R1	133
Notre-Dame-de-Foy	1 655 000 \$	535 000 \$	404	H1, C1-2-3, P1-2-3, R1	83
Saint-Jean-Baptiste-De La Salle	1 350 000 \$	560 000 \$	630	C3, P1, P2, R1	93
Sainte-Geneviève	2 185 000 \$	570 000 \$	700	C3, P1, P2, R1	150
Sainte-Ursule	2 365 000 \$	1 210 000 \$	728	P2, C1-2, R1	110
Saint-Benoît-Abbé	3 460 000 \$	450 000 \$	880	C1-2-3, P1-2-3, R1	136

CODE DE ZONAGE

C1 – Administratif | C2 – Vente au détail | C3 – Rassemblement | C20 – Restaurant | C21 – Débit d'alcool
H1 – Logement
P1 – Culturel et patrimonial | P2 – Religieux | P3 – Éducation | P5 – Santé sans hébergement
R1 – Parc

Annexe 2-Portrait du parc immobilier

2.3 VALEUR PATRIMONIALE-RÉSUMÉ

Telle que statuée par le Conseil du patrimoine religieux du Québec

Légende :

- AAA** : 1^{ère} lettre concerne la valeur historique et symbolique
2^{ème} lettre concerne la valeur architecturale de l'extérieur
3^{ème} lettre concerne la valeur architecturale de l'intérieur
A = d'intérêt exceptionnel
B = d'intérêt supérieur
C = d'intérêt moyen ou faible

Combinaison des cotes : varie de AAA (**incontournable**),
AAB, ABA, BAA, CAA (**exceptionnelle**) etc. jusqu'à CCC (**faible**)

- **Saint-Louis-de-France** : ABA (**exceptionnelle**) en raison du «...caractère particulièrement novateur pour le corpus régional de son plan centré inscrit dans une volumétrie circulaire.»
 - **Saint-Yves** : BAA (**exceptionnelle**) en raison de sa valeur d'art et d'architecture, par le contraste de l'expressionnisme formel du clocher et la simplicité volumétrique du volume principal, et par son plan centré.
 - **Saint-Mathieu** : CBB (**moyenne**) en raison notamment de «son architecture...pas aussi originale que dans certaines autres réalisations des années 1960...».
 - **Notre-Dame-de-Foy** : sans classement, l'église a été construite après 1975, année limite des évaluations par le C.P.R.Q.
 - **Saint-Jean-Baptiste-de-Lasalle** : BBB (**moyenne**). Le C.P.R.Q. reconnaît toutefois «la simplicité de son architecture...se rapproche de la communauté qui l'utilise» et aussi que «l'intérieur de l'église est très chaleureux en raison de l'omniprésence du bois.»
 - **Sainte-Genève** : BAB (**supérieure**) parce que l'église «présente un intérêt patrimonial supérieur pour l'originalité de la recherche plastique qui caractérise sa volumétrie extérieure...influencée par l'architecture ancienne du Québec.»
-

Annexe 2-Portrait du parc immobilier

2.3 VALEUR PATRIMONIALE-RÉSUMÉ (suite...)

- **Sainte-Ursule : BBB (moyenne).** Selon Martin Dubois, l'église Sainte-Ursule est «... une œuvre honnête de (l'architecte) Rinfret et représentative de la modernité sans toutefois innover en architecture religieuse.»
- **Saint-Benoît-Abbé : AAC (supérieure)** en raison de «la force de l'expressionnisme formel de sa volumétrie» et du caractère novateur de son intégration plus discrète dans la trame urbaine.

2.4 RÉPARATIONS MAJEURES (COURT, MOYEN, LONG TERMES)

Estimé des réparations majeures à effectuer au cours des 10 prochaines années selon le carnet de santé des églises.

Estimé des réparations majeures à effectuer au cours des 10 prochaines années selon le carnet de santé des églises.

ÉGLISE	URGENT	1 À 4 ANS	5 À 10 ANS	TOTAL
Saint-Louis-de-France	32 937 \$	307 078 \$	10 747 \$	350 782 \$
Saint-Yves	101 738 \$	179 833	157 623 \$	439 194 \$
Saint-Mathieu	87 023 \$	85 549 \$	1 433 \$	175 005 \$
Notre-Dame-de-Foy	—	71 360 \$	22 210 \$	93 571 \$
Saint-Jean-Baptiste-De La Salle	—	34 104 \$	—	34 104 \$
Sainte-Geneviève	35 823 \$	54 093 \$	85 976 \$	175 893 \$
Sainte-Ursule	—	30 951 \$	—	30 951 \$
Saint-Benoît-Abbé	—	106 610 \$	25 793 \$	132 403 \$
			GRAND TOTAL	1 431 903 \$

Annexe 3-Portrait financier des anciennes paroisses

3.1 RÉSUMÉ DES REVENUS ET DÉPENSES (2012-2016)

Les chiffres entre parenthèses indiquent la moyenne annuelle.

ÉGLISE	REVENUS DU CULTE	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	LOCATIONS	INTÉRÊTS	EXCÉDENT DÉFICIT
Saint-Louis-de-France	897 932 \$ (179 586 \$)	1 181 927 \$ (236 385 \$)	240 710 \$ (48 142 \$)	40 626 \$ (8 125 \$)	-2 659 \$ (-532 \$)
Saint-Yves	721 275 \$ (144 255 \$)	1 338 351 \$ (267 670 \$)	705 715 \$ (141 143 \$)	54 386 \$ (10 877 \$)	143 025 \$ (28 605 \$)
Saint-Mathieu	672 012 \$ (134 402 \$)	1 038 528 \$ (207 706 \$)	158 634 \$ (31 727 \$)	111 219 \$ (22 244 \$)	-96 663 \$ (-19 333 \$)
Notre-Dame-de-Foy	613 496 \$ (122 699 \$)	853 541 \$ (170 708 \$)	144 540 \$ (28 908 \$)	111 219 \$ (22 244 \$)	15 714 \$ (3 143 \$)
Saint-Jean-Baptiste- De La Salle	780 868 \$ (156 174 \$)	886 771 \$ (177 354 \$)	161 556 \$ (32 311 \$)	111 219 \$ (22 244 \$)	166 872 \$ (33 375 \$)
Sainte-Geneviève	468 748 \$ (93 750 \$)	891 601 \$ (178 320 \$)	290 171 \$ (58 034 \$)	111 219 \$ (22 244 \$)	-21 463 \$ (-4 292 \$)
Sainte-Ursule	1 244 162 \$ (248 832 \$)	1 333 775 \$ (266 755 \$)	168 296 \$ (33 659 \$)	10 451 \$ (2 090 \$)	89 134 \$ (17 826 \$)
Saint-Benoît-Abbé	1 711 703 \$ (342 341 \$)	1 863 816 \$ (372 763 \$)	58 529 \$ (11 706 \$)	43 339 \$ (8 668 \$)	-50 245 \$ (-10 048 \$)
TOTAL	7 110 196 \$ (1 422 039 \$)	9 388 310 \$ (1 877 662 \$)	1 928 151 \$ (385 630 \$)	593 678 \$ (118 736 \$)	243 715 \$ (48 743 \$)

3.2 RÉPARATIONS MAJEURES (2012 -2016)

	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
RÉPARATIONS MAJEURES						
Saint-Louis-de-France	—	26 718 \$	—	20 739 \$	14 958 \$	62 415 \$
Saint-Yves	—	—	—	—	38 440 \$	38 440 \$
Saint-Mathieu	77 332 \$	74 672 \$	73 431 \$	28 336 \$	221 023 \$	474 794 \$
Notre-Dame-de-Foy	—	1 669 \$	23 664 \$	—	4 271 \$	29 604 \$
Saint-Jean-Baptiste- De La Salle	—	8 170 \$	6 567 \$	16 831 \$	13 784 \$	45 352 \$
Sainte-Geneviève	5 052 \$	8 564 \$	5 764 \$	24 985 \$	16 082 \$	60 447 \$
Sainte-Ursule	19 193 \$	64 479 \$	20 425 \$	—	24 849 \$	128 946 \$
Saint-Benoît-Abbé	—	—	—	—	37 286 \$	37 286 \$
TOTAL	101 577 \$	184 272 \$	129 851 \$	90 891 \$	370 693 \$	877 284 \$

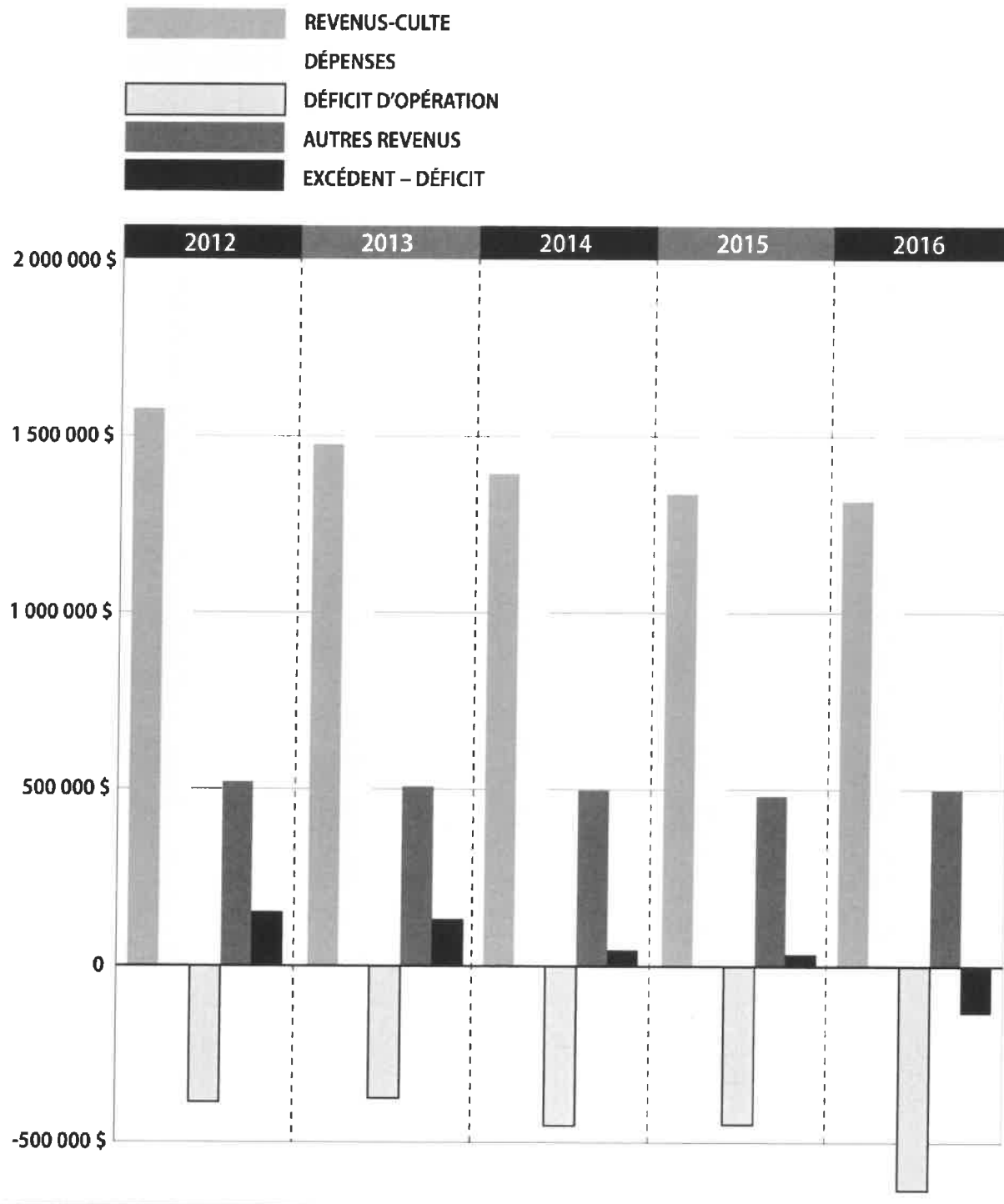
Annexe 3-Portrait financier des anciennes paroisses

3.3 REVENUS ET DÉPENSES DÉTAILLÉS (2012-2016)

	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
REVENUS-CULTE						
Saint-Louis-de-France	214 524 \$	195 368 \$	169 513 \$	156 789 \$	161 738 \$	897 932 \$
Saint-Yves	167 017 \$	143 403 \$	140 960 \$	132 118 \$	137 777 \$	721 275 \$
Saint-Mathieu	144 570 \$	142 637 \$	133 512 \$	124 420 \$	126 873 \$	672 012 \$
Notre-Dame-de-Foy	132 023 \$	130 257 \$	121 924 \$	113 430 \$	115 862 \$	613 496 \$
Saint-Jean-Baptiste-De La Salle	168 029 \$	165 781 \$	155 176 \$	144 421 \$	147 461 \$	780 868 \$
Sainte-Geneviève	100 926 \$	99 576 \$	93 206 \$	86 467 \$	88 573 \$	468 748 \$
Sainte-Ursule	302 897 \$	261 337 \$	244 816 \$	224 999 \$	210 113 \$	1 244 162 \$
Saint-Benoît-Abbé	349 828 \$	341 568 \$	336 829 \$	354 841 \$	328 637 \$	1 711 703 \$
TOTAL	1 579 814 \$	1 479 927 \$	1 395 936 \$	1 337 485 \$	1 317 034 \$	7 110 196 \$
DÉPENSES						
Saint-Louis-de-France	255 614 \$	255 754 \$	232 697 \$	210 198 \$	277 664 \$	1 181 927 \$
Saint-Yves	274 595 \$	256 061 \$	275 631 \$	253 809 \$	278 255 \$	1 338 351 \$
Saint-Mathieu	209 453 \$	200 654 \$	193 755 \$	201 597 \$	233 069 \$	1 038 528 \$
Notre-Dame-de-Foy	174 863 \$	153 301 \$	161 280 \$	168 646 \$	195 451 \$	853 541 \$
Saint-Jean-Baptiste-De La Salle	182 942 \$	170 359 \$	167 403 \$	169 798 \$	196 269 \$	886 771 \$
Sainte-Geneviève	181 792 \$	168 078 \$	181 967 \$	166 767 \$	192 997 \$	891 601 \$
Sainte-Ursule	286 216 \$	281 002 \$	267 514 \$	248 135 \$	250 908 \$	1 333 775 \$
Saint-Benoît-Abbé	382 856 \$	369 955 \$	367 698 \$	366 945 \$	376 362 \$	1 863 816 \$
TOTAL	1 948 331 \$	1 855 164 \$	1 847 945 \$	1 785 895 \$	1 950 975 \$	9 388 310 \$
Déficit d'opération	-386 517 \$	-375 237 \$	-452 009 \$	-448 410 \$	-633 941 \$	-2 278 114 \$
Autres revenus	523 153 \$	510 457 \$	500 152 \$	484 840 \$	503 227 \$	2 521 829 \$
Excédent brut	154 636 \$	135 220 \$	48 143 \$	36 430 \$	-130 714 \$	243 715 \$
Réparations majeures	101 577 \$	184 272 \$	129 851 \$	90 891 \$	370 693 \$	877 284 \$
RÉSULTATS NETS	53 059 \$	-49 052 \$	-81 708 \$	-54 461 \$	-501 407 \$	-633 569 \$

Annexe 3-Portrait financier des anciennes paroisses

3.4 GRAPHIQUE (Excluant les réparations majeures)



Annexe 3-Portrait financier des anciennes paroisses

3.5 COMMENTAIRES

N.B. Les revenus de culte et les dépenses d'opération de l'année 2016 ont été répartis par communauté au prorata des années antérieures.

3.5.1. Au cours des cinq dernières années, la baisse des revenus de culte a été constante. Si on compare l'année 2012 avec l'année 2016, la réduction est de 262 780\$. Si la tendance se maintient, il faut prévoir que dans cinq ans, les revenus de culte n'atteindront pas le million de dollars;

3.5.2 Sauf pour l'année 2016, les dépenses d'opération ont sensiblement diminué. La hausse de l'année 2016 est due à certaines dépenses spéciales non-récurrentes nécessitées par le regroupement des paroisses du Plateau de Sainte-Foy;

3.5.3 Le total (2 521 829\$) de l'item « autres revenus » comprend les revenus de location (1 928 151\$) et les revenus d'intérêts sur placements (593 678\$);

3.5.4 Il faut souligner l'importance majeure (385 630\$ en moyenne annuellement) des revenus de location pour assurer la rentabilité de la nouvelle paroisse. Cela est particulièrement vrai dans le cas de l'église Sainte-Yves (137 661\$ en moyenne annuellement); à défaut de ce revenu extraordinaire, l'excédent de 2012-2016 (138 731\$) aurait pu se transformer en un déficit de l'ordre de 450 000\$.

3.5.5 La moyenne annuelle des revenus d'intérêts (118 736\$) devrait diminuer au fil des ans si la tendance des déficits annuels se maintient. Concernant ce type de revenus, il faut noter que l'ancienne paroisse de Notre-Dame-de-Foy a pu bénéficier de revenus d'intérêts exceptionnels de l'ordre de 485 000\$ pour la période, principalement en raison du produit de la vente de l'église Saint-Denis en 2009;

3.5.6 Pour la période de 2012 à 2016, aucune réparation majeure significative n'a été effectuée, sauf aux églises Saint-Mathieu (474 794\$) où le parvis de l'église a notamment été refait en 2016 et, dans une moindre mesure, à l'église Sainte-Ursule (128 946\$);